Image not found or type unknown

Litige avec un huissier depuis 2013

Par **Laura Michel**, le **27/06/2017** à **13:15**

Bonjour,

Nous avons versé une somme de 15 000 euros à un huissier chargé du recouvrement, mais lorsque nous avons vérifié les sommes, nous nous sommes rendu compte que l'huissier avait perçu un peu plus de 2000 euros en trop.
Après de multiples courriers, nous en sommes toujours au même point.
Les faits ont eu lieux en 2013, y a t'il prescription ? Si oui quel est le délai, est ce 5 ans ?
Doit on faire appel à un avocat dans un autre département ?
Merci pour votre réponse. Bien cordialement.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés